



ARRETE N° 2024-61

Arrêté portant permis de stationnement Place du Cardinal

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur PEGE Dominique domicilié au 18 Bis Chemin de la Compointerie 44310 à Saint Philibert de Grand Lieu, en date du 08 janvier 2024, qui souhaite effectuer une balade touristique à l'occasion des 40 ans de la marque automobile VENTURI en occupant temporairement le domaine public Place du Cardinal à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le stationnement des véhicules ;

ARRETE

Article 1er : Le samedi 22 juin 2024 de 12 heures à 16 heures, Monsieur PEGE Dominique demeurant au 18 Bis Chemin de la Compointerie 44310 à Saint Philibert de Grand Lieu est autorisé à procéder au stationnement de 25 véhicules, Place du Cardinal 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de la place du Cardinal pour les véhicules de la balade touristique de la marque VENTURI.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 4 : Monsieur PEGE Dominique occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 15/05/2024

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE